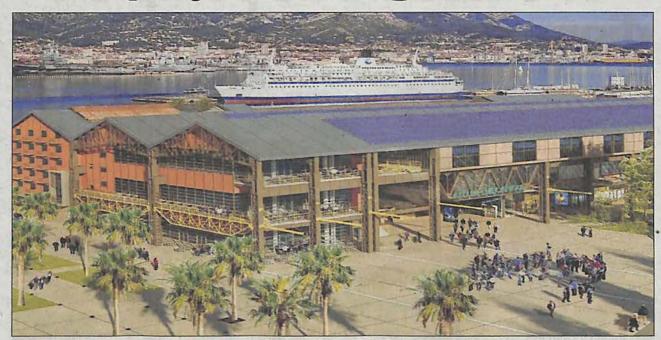
J.-P. Colin attaque la municipalité sur le projet du hangar CPM



Vue du projet de reconversion du hangar CPM qui doit accueillir un complexe cinéma, un hôtel, des restaurants, etc.

(Photo doc. DR/ AOA Architecte))

n période pré-électorale, tous les sujets sont bons pour la controverse. Jean Pierre-Colin, candidat UDI aux municipales, vient d'en lancer une : le projet des ateliers mécaniques.

Selon lui, le hangar CPM, qui constitue « le projet économique structurant de la ville pour les 20 ou 30 années à venir », a été cédé à la « va-vite », « sans transparence » et « au rabais ». Pour mémoire, le maire avait lancé un appel à projets sur ce bâtiment en juillet 2012. Le groupement Immochan/Burgeap/CGR Cinémas/AOA a été retenu en juillet dernier. Un bail emphytéotique de 40 ans a été signé pour la restauration du hangar et la création d'un cinéma, d'un hôtel, de restaurants et de boutiques.

« Faire une annonce avant les élections »

Jean-Pierre Colin critique d'abord le choix du groupement et « l'éviction » des autres candidats. Selon lui, les autres challengers « n'ont même pas été reçus au motif que leur projet était lié avec celui du port, alors que le maire voulait séparer les deux. Pourtant, une semaine après avoir été

choisi, le groupement comprenant Immochan était invité à se rapprocher du délégataire du port car les dossiers sont complémentaires », rapporte le candidat, s'appuyant sur un courrier émanant de la mairie qu'il s'est procuré.

D'après lui, le maire a choisi l'option du bail emphytéotique plutôt que celle de la délégation de service public pour aller plus vite et « faire une annonce avant les élections municipales ».

De plus, il affirme que « Marc Vuillemot s'est fait rouler dans la farine » en signant pour un projet « qui ne va rapporter que 24 000€ de loyer annuel à la Ville, ce qui est dérisoire ».

Enfin, Jean-Pierre Colin se montre suspicieux à l'égard d'Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan. « Sa vocation depuis des années est de créer des hypermarchés. Je ne vois pas ce qu'il viendrait faire dans le projet si ce n'est pour en faire un dans le hangar ».

« Faux », rétorque Thierry Dalmas, directeur général des services de la mairie, qui a suivi de près ce dossier. « Le cahier des charges l'interdit, le plan local d'urbanisme l'interdit. Il ne peut pas y avoir de supermarché, tout au plus une supérette », soulignet-il.

« Transparence »

Pour le reste, Thierry Dalmas réfute en bloc les allégations de Jean-Pierre Colin. « Nous n'avons pas choisi la délégation de service public car il n'y aura pas d'activité de service public à cet endroit. On est sur du domaine marchand. De plus, on ne peut pas accuser le maire d'avoir manqué de transparence. Au contraire, nous avons lancé un appel à projets pour faire jouer la concurrence. Des publicités ont été faites. Nous avons retenu l'offre économique la plus cohérente », précise le directeur général des services.

Quant au loyer, Thierry Dalmas indique que le hangar a été évalué à au prix d'un euro par les Domaines. « C'est un très bel emplacement, mais il y a beaucoup de travaux, notamment presque 3M € pour la dépollution. Le groupement investit 42 M €, c'est une somme importante. La redevance demandée est justifiée », conclut-il.

M. V